

PARTICIPATION DES TRAVAILLEURS ET RÉFORME DE L'ENTREPRISE : UNE INFLUENCE MARQUANTE LORS DE L'APRÈS-GUERRE (1945-1953)

Par SUZANNE CLAVETTE, historienne

Il faut remonter à l'époque de la Libération, à la fin de la Seconde Guerre mondiale, pour que les organisations syndicales française et québécoise, la **Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC)** et la **Confédération des travailleurs catholiques du Canada (CTCC)**, échangent sur leurs préoccupations à l'égard de la mise en œuvre, dans leurs sociétés respectives, de la réforme de l'entreprise. Cette réforme repose sur une plus grande participation des travailleurs à la gestion ainsi que sur le partage des bénéfices. Grâce à leur éventuelle participation à la propriété, les travailleurs en arriveraient à la cogestion. De telles réformes de structures conduiraient ultimement à la « démocratie économique ».

Élaborées dans le maquis, au moment de la Résistance, notamment par les dirigeants de la CFTC, les idées de la réforme de l'entreprise constitueront le fondement du programme d'après-guerre des organisations syndicales françaises. Cette pensée dérangeante sera aussi reprise par deux jésuites de l'Action populaire de France, les pères **Desbuquois** et **Bigo**¹. En France, la CFTC, présidée alors par **Gaston Tessier**, pourra plus facilement mettre de l'avant ces idées puisque, dès 1945,

une *Loi des comités d'entreprise* est promulguée.

DES IDÉES QUI DÉRANGENT

Il en ira tout autrement dans ce Québec dirigé par le très conservateur gouvernement de l'Union nationale. Ici, les idées de réforme de l'entreprise, ces « idées venues d'ailleurs », selon l'expression du premier ministre **Maurice Duplessis**, seront directement associées au « communisme ». À l'été 1949, on ira jusqu'à Rome dans le but de les faire condamner, pendant qu'au même moment, seront sauvagement réprimés, à Asbestos, les grévistes de l'amiante.

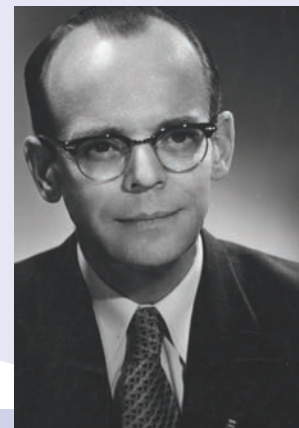
Pour comprendre les « dessous² » de cette grève marquante de l'histoire du Québec, il faut revenir aux idées de participation des travailleurs. Avec la fin du second conflit mondial, le Québec peut enfin reprendre ses contacts avec l'Europe, notamment avec ses vis-à-vis français. À la tête de la CTCC, une nouvelle équipe plus dynamique est en voie de se faire élire, l'équipe de **Gérard Picard**, président de 1946 à 1958, auquel s'adjoindra bientôt **Jean Marchand**, secrétaire général de 1947 à 1961. Au même moment, de jeunes aumôniers sont nommés à la centrale, notamment **Henri**



Gaston Tessier, président de la CFTC, photo prise en décembre 1949

Pichette et **Jacques Cousineau**. Ceux-ci avec quelques autres, **M^{br} Garant**, **M^{br} Leclair** et **Gérard Dion** notamment, se réunissent pour assurer la direction des œuvres sociales catholiques (syndicats, Jeunesse étudiante catholique, Jeunesse ouvrière catholique, Ligue ouvrière catholique et associations patronales). Ayant comme lecture commune le petit livre

Suite à la page 6



Gérard Picard, entre 1934 et 1946, il occupe successivement les postes de secrétaire-trésorier (1934-1936) et secrétaire général (1936-1946) de la CTCC. Son passage à la présidence de la centrale, de 1946 à 1958, est marqué par plusieurs conflits importants, dont Asbestos (1949) et Louiseville (1952).

¹ Gustave Desbuquois et Pierre Bigo, s.j. (1945), *Les réformes de l'entreprise et la pensée chrétienne*, Paris, Action populaire de France, réédité en 2006 par les Presses de l'Université Laval sous le titre *Participation des travailleurs et réforme de l'entreprise*, Québec, PUL, p. 81-104.

² Suzanne Clavette (2005), *Les dessous d'Asbestos. Une lutte idéologique contre la participation des travailleurs*, Québec, PUL, 566 pages.

des pères Desbuquois et Bigo, ils en font leur « bible sociale », à tel point que, en 1947, ils en reprennent les principales idées lors de leurs journées d'études, intitulées *La participation des travailleurs à la vie de l'entreprise*³.

Comme aumôniers et dirigeants syndicaux sont sur la même longueur d'ondes, tout ce beau monde va se mettre à prôner la participation des travailleurs. Des fédérations professionnelles de la CTCC y adhèrent aussi, notamment celles du textile et de l'industrie minière. Lors de plusieurs grèves, la réforme de l'entreprise sera invoquée pour justifier des revendications, tels une clause sur les changements de tâches à la *Dominion Textile* et un plan de partage « des bénéfices » à la *Wabasso Cotton*.

La centrale syndicale resserre aussi ses liens avec ses vis-à-vis d'outre-mer. À l'automne 1946, le secrétaire général de la CFTC, Gaston Tessier, vient s'adresser aux congressistes québécois. Par la suite, la CTCC adhère officiellement à la Confédération internationale des syndicats chrétiens (CISC)⁴, qui elle aussi reprend les idées de réforme de l'entreprise. Dans ses rapports subséquents à cette instance internationale, Gérard Picard fera état de l'évolution de la situation en sol québécois⁵, une évolution cependant beaucoup plus difficile qu'en Europe.

LA LUTTE IDÉOLOGIQUE S'ENCLENCHE

Au Québec, les patrons catholiques conservateurs regroupés au sein de l'Association professionnelle des industriels (API), avec à leur tête l'aumônier jésuite **Émile Bouvier**, se sont lancés dans une virulente campagne contre ces « idées socialistes ». Cette campagne va culminer au moment de la célèbre grève de l'amiante.



Élaborées dans le maquis, au moment de la résistance, notamment par les dirigeants de la CFTC, les idées de la réforme de l'entreprise constitueront le fondement du programme d'après-guerre des organisations syndicales françaises.

La Fédération nationale des employés de l'industrie minière, présidée par **Rodolphe Hamel**, s'était prononcée en faveur de la participation à la gestion et du partage des bénéfices⁶. À cause de l'acuité des problèmes de santé et sécurité du travail, qui provoquent la maladie professionnelle de l'amiantose, les mineurs avaient revendiqué que soit notamment inclus dans leur projet de convention collective de travail un « plan d'assurance-groupe vie, maladie et service santé⁷ », sous gestion syndicale. D'autres revendications portaient sur des enjeux majeurs comme, par exemple,

l'application du droit d'ancienneté lors des mouvements de main-d'œuvre et de la formule Rand, qui prévoyait que l'employeur retienne sur la paie de chaque salarié non membre du syndicat un montant égal à

celui de la cotisation syndicale. Cette revendication s'inspirait de la décision rendue en 1945 par un juge ontarien, **I. C. Rand**, à la suite d'une grève chez Ford. Conseillé par **Émile Bouvier**, le dirigeant américain de

³ Le fruit de ces journées a également été réédité dans notre ouvrage *Participation des travailleurs et réforme de l'entreprise*, p. 23-78.

⁴ Voir « M. Gaston Tessier adresse la parole aux délégués de la CTCC », *Le Travail*, vol. XXII, no 10, octobre 1946, p. 12 et CISC (1949), *La CISC d'Amsterdam à Lyon, 1946-1949*, Utrecht, Huis Van Den Arbeid, p. 403-404. La CISC deviendra plus tard la Confédération mondiale du travail (CMT).

⁵ Gérard Picard, « La cogestion au Canada : point de vue doctrinal de la CTCC », dans CISC (1952), *Les formes de cogestion*, Congrès de La Haye, 2 au 5 juillet 1952, p. 17.

⁶ « Plan de participation aux bénéfices réclamé par la Fédération », *Le Travail*, vol. XXIV, no 9, sept. 1948, p. 7 et 12.

⁷ Rodolphe Hamel, « Rapport du président », *Procès-verbal du Congrès de la CTCC* (Hull 1948), p. 299.

⁸ Lewis Brown (1949), « Rapport sur la grève à Asbestos, Qué », s. éd., 11 mai 1949, 15 pages.

⁹ Lewis Brown, « Un rapport sur la grève dans les mines d'amiante », *L'Action catholique*, 22 avril 1949, p. 13.

¹⁰ Voir *Les dessous d'Asbestos*, p. 210 à 221 pour les références complètes.

la Johns-Manville d'Asbestos, **Lewis Brown**, voit dans ces revendications une « tentative de révolution des chefs du syndicat de l'amiante⁸ » et les accuse de « prêcher une doctrine s'opposant au capitalisme et soutenant une philosophie plus apparente au communisme ou au socialisme⁹ ». Il se lance alors dans une campagne pour « sauver l'entreprise privée », campagne à laquelle l'API fait écho à sa « réunion d'urgence » du 11 avril 1949 réunissant quelque 500 patrons québécois. Asbestos y est présenté comme un « cas majeur » devant lequel « il ne faut pas céder¹⁰ ». Les patrons d'ici sont invités à se « serrer les coudes » et à s'unir pour sauver les entreprises privées contre les idées de participation des travailleurs qui se répandent au Québec.

Parmi les demandes des mineurs de l'amiante, la mise en place d'un régime d'assurance collective sous contrôle syndical et l'application de la formule Rand sont décriées. Le père Bouvier va jusqu'à affirmer : « Si ces réclamations sont acceptées, nous sommes tous finis ». De plus, un conférencier belge, **Thomas Lhoest**, président d'un regroupement patronal, y associe la réforme de l'entreprise aux « solutions marxistes » qui risquent de conduire « à la dictature prolétaire » et « au communisme ».

LIMITATIONS ROMAINES

Cette croisade de peur va conduire l'API à s'adresser à l'instance suprême en matière de pensée sociale de l'Église, le pape. En ce début de mai 1949, alors que les mineurs d'Asbestos

Au Québec, les patrons catholiques conservateurs regroupés au sein de l'Association professionnelle des industriels (API), avec à leur tête l'aumônier jésuite Émile Bouvier, se sont lancés dans une virulente campagne contre ces « idées socialistes ». Cette campagne va culminer au moment de la célèbre grève de l'amiante.

sont sauvagement réprimés par la police, cette association patronale se rend à Rome dans le cadre d'un congrès international afin de soumettre ses doléances au chef de l'Église. Et, dans son allocution d'ouverture, **Pie XII** posera une première limitation en affirmant que le patron doit toujours « rester maître de ses décisions économiques¹¹ ».

L'offensive contre la participation des travailleurs se poursuivra jusqu'en 1953. Lors d'une autre grève célèbre, celle de Louiseville, les forces conservatrices obtiendront une condamnation romaine définitive¹². Au Québec, cette victoire des opposants de la réforme contribuera au discrédit de l'enseignement social de l'Église.

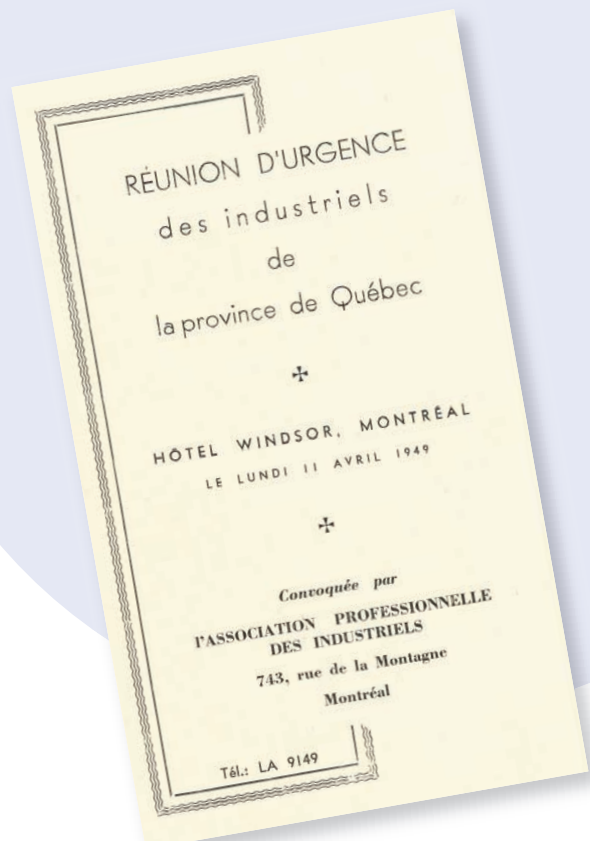
MAIS DES IDÉES QUI PERDURENT

En 1973, un an seulement après sa fondation, la **Centrale des syndicats démocratiques (CSD)**

aborda les idées de participation des travailleurs au sein des entreprises. Ainsi, lors de son premier congrès, elle souhaitait « élargir les responsabilités des travailleuses et des travailleurs dans l'entreprise par le contrôle syndical¹³ ». À cette fin, elle revendiquait, entre autres, le « droit à l'information économique » ainsi que des mesures plus adéquates de protection des salariés dans les cas de fermetures d'usines. C'est au cours de la décennie suivante qu'elle approfondira sa réflexion, notamment avec *Partenaires d'égal à égal*¹⁴.

Dans les rapports entre la CFTC et la CSD, l'idée de participation des travailleurs à la gestion de l'entreprise constituera une importante base d'échanges. Encore aujourd'hui, elle demeure un fondement de leur action syndicale.

• • •



¹¹ « Allocution du pape Pie XII aux patrons de l'univers », Tirons franc, juin 1949, p. 3.

¹² Sur cette nouvelle offensive, voir *Les dessous d'Asbestos*, p. 444 à 458.

¹³ Voir Atelier II dans CSD, *Procès-verbal du premier congrès*, Québec, 6-9 juin 1973, p. 54-85.

¹⁴ CSD, *Partenaires d'égal à égal*, juin 1985, 82 pages.